



# PERSPECTIVES

## La lune de miel est-elle terminée ?

### Obama a encore une cote de popularité confortable, mais le mécontentement gronde

La lune de miel entre Barack Obama et les Américains, et avec le reste du monde, semble toucher à sa fin, alors que le climat se détériore autour de la Maison-Blanche. Les jours qui viennent seront décisifs, sur le plan national comme sur le plan international.

MARIE-CHRISTINE BONZOM

**L**e *Boston Herald*, journal républicain de la capitale du Massachusetts, a déjà établi son diagnostic. «*La lune de miel est terminée*», titrait cette semaine le quotidien, en notant qu'un sondage de l'opinion publique américaine ne donne plus que 50 % à la cote de popularité de Barack Obama.

Une telle cote satisferait la plupart des homologues étrangers du président américain. «*Obama jouit encore d'un niveau de soutien très confortable*», a indiqué au *Devoir* Harvey Feigenbaum, professeur de science politique et directeur du centre d'études internationales à l'Université George Washington, à Washington. «*Il y a en effet une baisse de popularité, mais elle est relative dans le cas d'Obama parce qu'il a commencé tellement haut*», explique Harvey Feigenbaum.

Toutefois, c'est précisément parce que Barack Obama a connu les sommets que sa situation actuelle auprès de l'opinion évoque une fin de lune de miel. Le sondage effectué par l'institut Zogby et analysé par le *Boston Herald* est celui qui montre le soutien le plus faible à l'égard du président américain depuis son entrée à la Maison-Blanche, le 20 janvier. À 50 %, sa popularité est inférieure d'environ 15 points à ce qu'elle était le jour de l'investiture et d'environ 30 points par rapport à la cote enregistrée au lendemain de l'élection présidentielle du 4 novembre.

«*Les taux de satisfaction à l'égard d'Obama dans les sondages "reviennent sur terre"*», ont ainsi pu écrire, dans une tribune publiée par le *Wall Street Journal*, deux experts et praticiens américains des études d'opinion: Douglas Schoen, ancien sondeur de Bill Clinton, et Scott Rassmussen, patron du cabinet qui porte son nom. «*Les données issues des sondages montrent un déclin de la popularité de M. Obama et indiquent que sa popularité est en deçà de ce que George Bush obtenait à la même période de son premier mandat, en 2001 (environ 58 %)*», ajoutent les deux auteurs.

Pour John Zogby, la baisse de popularité de Barack Obama est surtout due à «*la combinaison des attentes élevées qui entourent sa présidence et de l'impression que les choses n'avancent pas assez vite sur le terrain économique*».

Barack Obama est parfaitement conscient qu'il est jugé sur l'économie par ses compatriotes et il l'a redit la semaine dernière, lors d'une conférence de presse au cours de laquelle les deux guerres menées par les États-Unis en Irak et en Afghanistan n'ont même pas été mentionnées, ni par lui ni par les journalistes qui l'interrogeaient.

«*Tout dépend de l'économie*, soutient le politologue Harvey Feigenbaum. *Si les mesures prises par Obama ont un certain impact, les Américains seront plus patients, mais si la situation continue de s'aggraver, les gens prendront peur et leur patience envers Obama s'épuisera rapidement*», poursuit le professeur de l'Université George Washington, qui a voté pour le président américain.

#### La colère

Entre espoir et peur, les Américains éprouvent aussi une grande colère, reflétée dans les sondages, leurs appels téléphoniques aux élus ou leurs commentaires sur Internet. Une colère envers les milieux d'affaires qui ont joué un rôle dans la crise actuelle et envers les milieux politiques, qui n'ont pas su ou pas voulu intervenir pour l'empêcher.

Cristallisée ces derniers jours autour du scandale des primes versées par AIG aux dirigeants de sa filiale spéculative, qui furent pourtant les responsables de l'effondrement du géant mondial de l'assurance, la colère de l'opinion publique est relayée par les médias américains, dont les représentants se sont récemment montrés nettement plus agressifs envers Barack Obama, notamment lors de la conférence de presse de mardi. «*Tous les journalistes que je connais, ici, à Washington, penchent plutôt du côté démocrate, mais ils pensent aussi que leur rôle est de poser des questions plus serrées, surtout en temps de crise, et donc, nous allons voir de la part des médias une approche plus critique de l'administration Obama*», explique Harvey Feigenbaum.

Le ton est déjà plus tranchant. «*À moins que Barack Obama ne s'attaque à la colère profonde des Américains avec son arsenal complet de talents politiques, sa présidence et, pis, notre économie seront pa-*

*ralysées*», écrit ainsi Frank Rich, un chroniqueur du *New York Times*.

Pour sa part, le journaliste de gauche William Greider, dans une tribune publiée dans le *Washington Post*, estime que «*le président est désormais piégé entre deux pôles: d'une part, les élites qui nous gouvernent et décident, et, d'autre part, le peuple qui est gouverné*». «*De quel côté est Obama? S'il ne choisit pas avec sagesse, la colère pourrait dévorer sa présidence*», écrit M. Greider, avant d'ajouter qu'il est «*probable que la colère de la population soit un épisode récurrent, car le président alloue dans son projet de budget 750 milliards de dollars supplémentaires pour renflouer le système financier*». Tandis que certains Américains qui, comme ce journaliste, ont voté pour Obama commencent à se demander s'il sera «*un président à un seul mandat*», M. Greider exprime cette angoisse publiquement en redoutant que Barack Obama ne finisse par «*nous livrer aux mains catastrophiques de l'opposition républicaine*».

D'ailleurs, l'opposition républicaine se regroupe en accusant le projet de budget d'Obama de condamner des générations d'Américains à l'endettement, ce qui trouve un écho certain jusque dans les rangs de la majorité démocrate.

#### Et ailleurs

Le climat n'est pas beaucoup plus favorable à Barack Obama en dehors des États-Unis. Alors qu'il s'apprête à participer pour la première fois à un sommet international de chefs d'Etat et de gouvernement en assistant au G20 cette semaine à Londres, Barack Obama et les États-Unis viennent d'essuyer plusieurs affronts, non seulement de la part de la Chine mais aussi de la part de pays amis.

La Chine, après la Russie, s'est ouvertement prononcée en faveur du remplacement du dollar américain par une nouvelle monnaie d'échange qui serait gérée par le Fonds monétaire international. Cela oblige Barack Obama, son ministre de l'Économie et des Finances, Tim Geithner, et son conseiller Paul Volcker à dire qu'une «*autre devise internationale n'est pas nécessaire*» et à se justifier en faisant valoir que «*le dollar est extraordinairement fort en ce moment parce que les investisseurs considèrent les États-Unis comme l'économie la plus solide et le pays le plus stable*». Plus frappant encore: le directeur général du FMI, le Français Dominique Strauss-Khan, n'a pas tenu compte de la réaction américaine et a jugé l'idée chinoise «*absolument légitime*».

Dans le même temps, le premier ministre de la République tchèque, l'un des plus proches alliés des États-Unis en Europe centrale, a considéré que la gestion de la crise par Barack Obama, à coups de milliers de milliards de dollars, constitue «*une route vers l'enfer*». Les propos de Mirek Topolánek, qui assume la présidence tournante de l'Union européenne, ont été soutenus, bien que plus diplomatiquement, par le Luxembourgeois Jean-Claude Juncker, président du groupe des ministres des Finances de la zone euro, quand il a affirmé qu'il «*n'est pas question*» que les Européens cèdent aux pressions de l'administration Obama, qui exige de ses partenaires du G20 de nouveaux plans de relance économique.

«*On ne sait pas vraiment quand les lunes de miel des présidents américains prennent fin, mais pour Barack Obama, il y aura deux éléments déterminants dans les prochains jours*», note Harvey Feigenbaum.

D'abord, le débat sur son projet de budget au Congrès. «*Le budget d'Obama est le volet le plus audacieux de sa présidence jusqu'à présent parce qu'il promet un changement authentique, notamment en matière de santé et de lutte contre le réchauffement de la planète. S'il passe au Congrès en restant relativement intact, cela montrera qu'Obama a une influence sur le cours des choses et conserve du capital politique*», indique M. Feigenbaum.

L'autre élément déterminant sera le sommet du G20. «*Pour le moment, il y a un fossé entre l'administration Obama et les Européens, notamment la France et l'Allemagne, qui refusent d'envoyer des troupes en Afghanistan et d'engager plus de fonds publics dans des plans de relance économique, mais le sommet nous dira si la lune de miel est vraiment finie entre Obama et le reste du monde*».

Collaboration spéciale



## PERSPECTIVES

Catholique,  
mais pas chrétien

GIL COURTEMANCHE

Oublions l'évêque nazi que Benoît XVI voulait réintégrer dans sa «sainte» Église, probablement dans la «sainte» clientèle de fidèles en Occident, car elle rétrécit comme peau de chagrin. Seuls les intégristes rêvent de le rejoindre, et le pauvre manque de clients. On peut pardonner une erreur de marketing. Peut-on pardonner des erreurs morales? Je ne le sais pas, surtout quand elles sont le fait d'un homme qui fait la morale à la planète.

N'oublions pas la petite fille avortée et ses médecins excommuniés. Elle avait neuf ans, avait été violée. Nous sommes ici dans le surréalisme, l'horreur codifiée, dans l'inhumanité absolue. Mais cette «Église» approuve. L'Église, nous disent les marchands de leur temple, ne peut avoir de sentiments. Les évêques pleurent de leur corps d'humains, mais ils tuent de leur tête dogmatique. Ils ont de la compassion, mais ne sauraient tolérer quelque variation, quelque modification à leur dogme.

Il faut comprendre que, dans les religions, le dogme ne doit rien à Dieu, à son Prophète ou à son Fils. Le dogme est une construction des hommes, uniquement des hommes, nulle femme n'a contribué à ces lois qui tuent et excluent. Le dogme est un procédé industriel, une marque de commerce, un moyen de fidélisation comme la carte Air Miles. Le dogme et toutes ses réglementations n'a jamais été approuvé par Dieu ou Allah. Il fut le fruit, dans chaque religion, de combats, de luttes de pouvoir entre des hommes qui recherchaient le pouvoir sur les gens qui croyaient comme eux. Le dogme qui excommunique les médecins brésiliens, il fut discuté vertement à Byzance ou à Trajan. On s'y échangeait autant de châteaux et de richesses que de pensées spirituelles. Un pape Médicis militait sûrement contre l'avortement, mais empoisonnait ses rivaux et avait des relations homosexuelles. Et il priait Dieu tous les matins.

Puis ce pape, avant même de poser un pied sur le sol africain, s'est écrié comme le Blanc moralisateur et supérieur, comme le dépositaire de toutes les vérités, de dire des bêtises énormes. Pas content de réintégrer un nazi, pas satisfait de quelques excommunications brésiliennes, le voilà qui explique au monde que le condom encourage la propagation du sida. Au moment où cet ayatollah catholique prononce ces mots, je vous le jure, la Terre cesse de tourner. Les médecins ferment leurs labos, les ONG quittent l'Afrique, les chrétiens qui vivent avec les malades se suicident. Ce pape est malade, il faut l'enfermer. Et tous ses évêques devraient le suivre en prison.

Je sais, ce sont des crimes violents, mais ceux du pape étaient criminels. S'il y a un sujet que je connais un peu, c'est celui du sida en Afrique. Contrairement au pape et à ses évêques silencieux, j'ai marché dans les couloirs des silouiros africains, vu les femmes maigres comme des chicots râler et cracher, et pourrir lentement jusqu'au dernier souffle. J'ai vu les hommes jeunes pleurer sur leur fin annoncée. J'ai rencontré des chrétiens, des chrétiennes, des prêtres et des religieuses qui distribuaient des condoms, car tous savent bien que c'est le seul moyen de lutter contre le sida en Afrique ou ailleurs dans les pays pauvres.

L'Église n'a pas de sentiments. Un pape dans ses vêtements immaculés annonce la mort nécessaire, la mort ne le dérange pas. Il croit sûrement qu'il sera admis au paradis. Eh bien non; si Dieu existe, le pape ira en enfer, comme le meurtrier qu'il est. Car le pape tue sans se soucier de ses victimes. Pourquoi le fait-il? Parce qu'il est un pape honnête et qu'il applique le dogme.

Dans toute activité, dans toute organisation, existent l'esprit et la lettre. L'esprit, c'est l'âme, le cœur, les réflexes humains de l'organisation. La lettre, c'est le code de référence, le dogme, le refuge des sclérosés, des craintifs, des bureaucrates et des intégristes. Ces gens préfèrent le code plutôt que la justice, le rejet plutôt que la charité. L'esprit, c'est l'empathie, l'ouverture, l'inclusion, la compréhension.

Le catholicisme du pape exclut, punit, sanctionne. Son Église est un gouvernement, une entreprise de vieillards sclérosés qui ne connaissent de la vie que les chapselles et les cierges. Les chrétiens, par contre, inspirés par les Évangiles, distribuent des condoms, favorisent les avortements en cas de viol et accueillent en leur sein les homosexuels. Ils croient en Jésus plus qu'en ce pape qui se prend pour Dieu. Ils ne sont pas catholiques, mais chrétiens, généreux, ouverts, perdus certes, mais finalement bons et respectables.

J'écoute avec tristesse les réponses évasives des messeigneurs d'ici qui persistent dans le dogme et refusent la douleur humaine, car elle serait inscrite dans le chemin tracé par Dieu. La douleur serait nécessaire au salut. Quel imbécile a inventé cela qui interdit le bonheur? Vous savez: «Il faut mériter son ciel.» Ce qui sous-entend qu'on doit souffrir ou être pauvre, ou préférentiellement les deux.

Tout cela est faux. Et le chrétien le sait bien. Le catholique qui suit le pape l'ignore. Le catholique d'aujourd'hui ressemble à Madame Avon, qui se fait des amis et quelques sous. Le catholique qui suit le pape et le dogme engrange des indulgences, mais rien ne le relie aux Évangiles et à la véritable foi chrétienne, surtout pas à la vie. Jésus serait le plus grand distributeur de condoms en Afrique. Et son papa, que le pape appelle Dieu, lui écrirait en texto: «Bravo mon fils. Nous servons enfin à quelque chose.»

Jésus possède un téléphone portable.



Des experts remettent en cause certaines pratiques d'accouchement au Canada.

ERNESTO BENAVIDES AFP

## MATERNITÉ

## Bébé et la vraie vie

Une enquête sur la maternité a démontré l'écart entre la théorie et la pratique, entre les directives et la réalité

Afin d'obtenir un portrait plus complet de la maternité au pays, l'Agence de santé publique du Canada a sondé 6000 femmes sur leur expérience avant, pendant et après l'accouchement. Cette nouvelle enquête, la plus vaste à ce jour, a révélé des écarts entre certaines recommandations des experts... et la vraie vie.

LISA-MARIE GERVAIS

Entre la théorie et la pratique, il y a souvent un monde. C'est aussi vrai quand on attend un bébé. L'Enquête nationale sur l'expérience de la maternité (EEM) a su le démontrer à sa façon. Même si elles sont connues des gynécologues-obstétriciens et du personnel médical, les normes en ce qui concerne la grossesse, l'accouchement et les expériences post-natales comme l'allaitement ne sont pas toujours respectées. Après tout, ces lignes directrices ne sont pas des lois.

D'abord, des normes pour qui? Et établies par qui? «Chaque grand pays, chaque grande instance scientifique dans le domaine pédiatrique va établir des normes de pratique d'après les opinions des experts. Parfois, ce sont des rapports médicaux très ardus», explique Corinne Leclercq, présidente de l'Association des obstétriciens-gynécologues du Québec. À la lumière de la littérature scientifique existante, la Société des obstétriciens-gynécologues du Canada (SOGC) formule des recommandations environ tous les deux ans. «Bien évidemment, toutes les directives n'ont pas la même valeur. L'opinion d'un expert qui a fait des observations n'a pas la même valeur que des études prospectives rigoureuses.»

Certaines études prospectives sont plus complexes. Difficile d'imposer à certaines mères d'être anesthésiées à l'épidurale et d'en dispenser d'autres. «Il y a finalement plus d'experts qui émettent des opinions appuyées», reconnaît la D<sup>re</sup> Leclercq. Mais les temps changent... et les mœurs aussi.

## Les normes de l'allaitement

Prenons l'allaitement, sujet épineux s'il en est. Les experts recommandent de seulement allaiter le bébé jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de six mois.

L'introduction d'autres liquides et même d'aliments solides dans son alimentation peut alors se faire. On suggère aux mamans d'allaiter jusqu'à deux ans, voire au-delà.

Or, si 90 % des futures mères ont l'intention de nourrir leur enfant au sein, le quart d'entre elles ont dit avoir ajouté d'autres liquides aux boires de leur poupon après deux semaines. Après trois mois, elles ne sont plus que la moitié à offrir l'allaitement exclusif. Au bout de six mois, 14 % d'entre elles ont su tenir le rythme. Est-ce bien grave, docteur?

«C'est déjà beau que 90 % des mères essaient d'allaiter. Il y a dix ans, c'était le tiers», note la D<sup>re</sup> Leclercq. «C'est sûr que l'allaitement est un don de soi, il faut que la maman soit libre. Cela dépend de plusieurs facteurs. A-t-elle un long congé, est-elle disposée physiquement à le faire? Certains bébés sont plus experts que d'autres pour la tétée.»

Pour le D<sup>r</sup> André Lalonde, vice-président exécutif de la Société canadienne des gynécologues-obstétriciens, la recommandation en ce qui concerne la durée de l'allaitement est à prendre avec des pincettes. «Les normes de l'allaitement viennent de différentes organisations, comme l'UNICEF, et de l'Association des pédiatres du Canada. C'est le résultat d'observations empiriques. Ça n'a pas été basé sur des données scientifiques mais plutôt sur le fait qu'on a observé qu'il y avait moins de risques d'infection chez les enfants qui avaient été allaités exclusivement au lait maternel», souligne l'obstétricien, qui a œuvré pendant plus de 15 ans à l'hôpital LaSalle. «Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire la promotion de l'allaitement, mais il faut faire bien attention de ne pas culpabiliser les mères qui n'y arrivent pas», ajoute-t-il.

## L'accouchement en règle

L'enquête a révélé une donnée qui a surpris plusieurs chercheurs en obstétrique: le nombre élevé de mères qui ont été soumises à un monitoring fœtal électronique continu alors que celui-ci est contre-indiqué compte tenu du fait qu'il est associé à un plus grand nombre de césariennes. Pourquoi? «La question est de savoir s'il y avait un nombre suffisant d'infirmières par femme en travail actif. Si la réponse est oui, le monitoring a plus de chances d'être fait de façon intermittente», croit le D<sup>r</sup> Lalonde. Mais selon lui, les normes sont peut-être trop alarmistes. «Parmi les facteurs qui causent la césarienne, le monitoring fœtal ne compte que pour 8 %», note-t-il.

«C'est déjà beau que 90 % des mères essaient d'allaiter. Il y a dix ans, c'était le tiers.»

À l'inverse, dans le stress et la douleur de l'accouchement, une femme n'osera pas s'imposer. C'est ainsi qu'environ 50 % des Canadiennes donnent naissance à leur enfant sur le dos, couchée dans un lit, alors qu'on recommande plutôt les positions verticales ou assises. «Ici, les médecins ne choisissent pas la position dans laquelle une femme va accoucher. Ce sont les infirmières qui conduisent le travail», indique-t-il. Il souhaite un grand ménage dans les salles d'accouchement au pays, dont l'équipement est désuet. «Moi, j'y mettrais uniquement des chaises», dit le D<sup>r</sup> Lalonde.

Des pratiques non fondées

«Certaines pratiques non appuyées [...] : l'utilisation d'étriers, les lavements, le rasage du pubis et la poussée sur l'abdomen pour pousser le bébé vers le bas», peut-on lire dans le rapport, qui précise qu'il faudrait trouver un moyen pour faire face à «l'utilisation abusive de ces procédures». «Ces pratiques-là ne devraient plus se faire. Ça pourrait même à la limite être dangereux et occasionner une rupture de l'utérus», estime la D<sup>re</sup> Leclercq, gynécologue à Victoriaville. Subie par 21 % des femmes, l'épisiotomie, soit une coupure dans la région du périnée, est toujours pratiquée, même si «c'est une chose qu'on ne devrait plus faire du tout», croit la gynécologue. Est-ce un retour à l'an 40? Non, croit la D<sup>re</sup> Leclercq. «Mais certaines provinces sont beaucoup plus conservatrices. Elles influencent les données.»

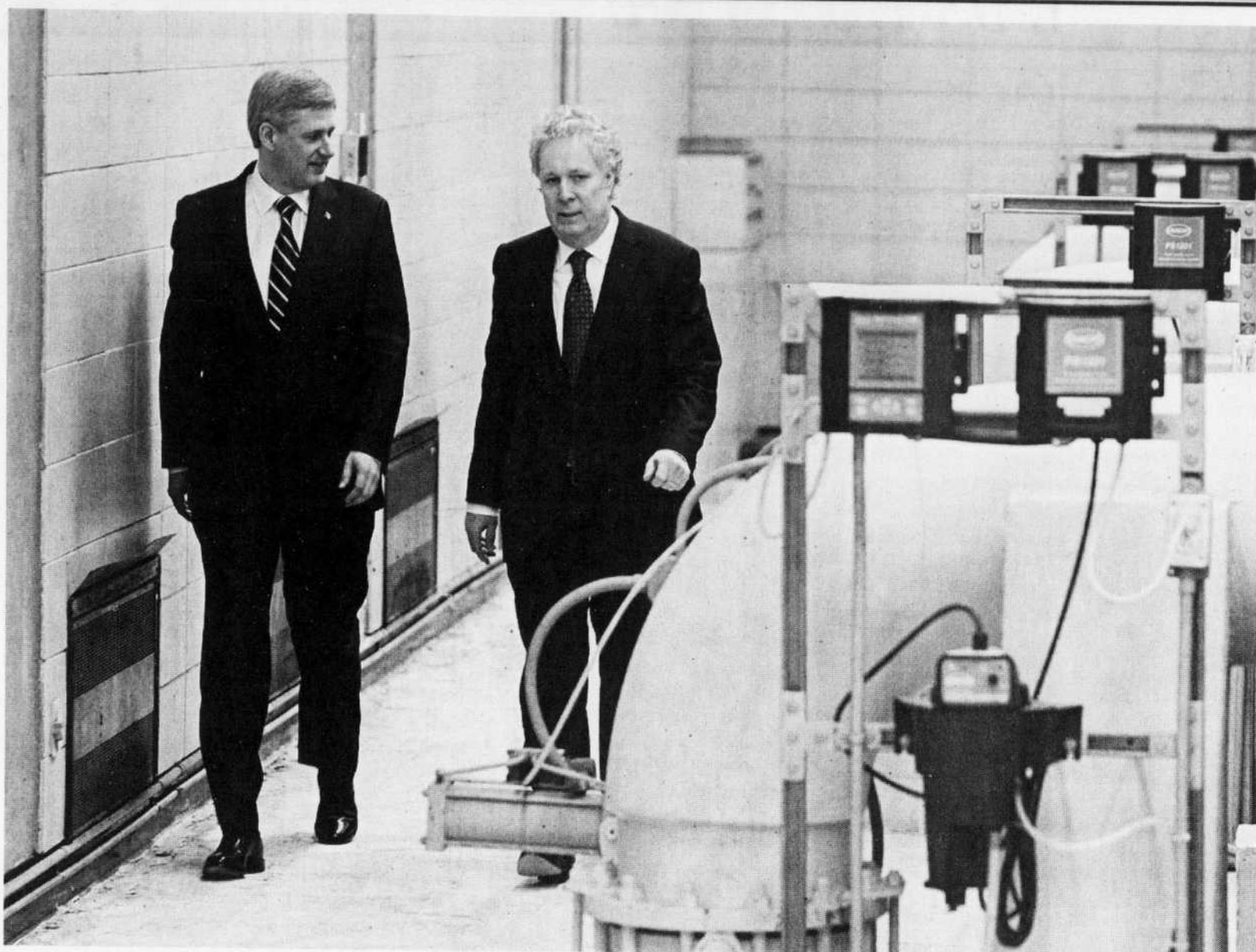
Certes, les normes évoluent beaucoup plus vite que les mentalités. André Lalonde ne croit pourtant pas que l'usage de certaines pratiques est une question de génération. «De plus en plus on dépend de médecins âgés de 25-30-35 ans, qui ont plus souvent recours à la césarienne qu'à la méthode naturelle», constate-t-il, en concluant que, somme toute, «beaucoup de questions restent à poser».



L'allaitement maternel est de plus en plus pratiqué au Québec.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## PERSPECTIVES



Les efforts de Stephen Harper pour se rapprocher des Québécois n'ont pas comblé les attentes du PC sur le plan électoral.

## Aux oubliettes, le fédéralisme d'ouverture

Ottawa et Québec ont eu beaucoup de difficulté à signer une demi-douzaine d'ententes de contribution pour des projets attendus

En 2006, le «fédéralisme d'ouverture» de Stephen Harper permettait à ce dernier de marquer des points importants au Québec. Il avait suscité beaucoup d'espoir dans le gouvernement Charest. Mais depuis, il a été abandonné, tant à Ottawa qu'à Québec. Pourquoi?

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Revoir Stephen Harper et Jean Charest côte à côte, jeudi à Lévis, pour une annonce a rappelé des souvenirs à plusieurs. Ceux de l'époque du fédéralisme d'ouverture. L'un des moments forts se produisit le 5 mai 2006: les deux premiers ministres signaient en grande pompe, au Salon rouge de l'hôtel du Parlement, un accord qui accordait une place au Québec au sein de la délégation canadienne à l'UNESCO. «La présence d'un premier ministre du Canada est en soi un événement», déclarait alors Jean Charest. Votre visite aujourd'hui est un moment important. Elle s'inscrit dans ce désir de faire avancer le Canada vers un fédéralisme d'ouverture. Aujourd'hui, nous écrivons une page d'histoire.

De l'histoire, mais très ancienne, vue d'aujourd'hui. Comme si le temps politique, en période de gouvernement minoritaire, filait encore plus rapidement.

Trois ans plus tard, donc, les deux chefs politiques sont en chute libre dans les sondages au Québec, entre autres en raison des difficultés du fédéralisme. Le décor de leur annonce commune? Point de Salon rouge, mais un garage municipal, à Lévis. L'annonce portait sur les infrastructures, mais masquait mal que les deux ordres de gouvernement ont eu beaucoup de difficulté à signer une demi-douzaine d'ententes de contribution pour des projets pourtant attendus depuis longtemps, bien avant que la crise économique n'éclate, en fait. Le Quartier des spectacles, le Peps, l'agrandissement du Musée national des beaux-arts: ces projets devraient être annoncés de nouveau la semaine prochaine. La cause des délais? Le fédéral aurait préféré contourner les règles constitutionnelles et donner l'argent directement aux municipalités, ce que Québec, contrairement à d'autres provinces, a refusé. De plus, Ottawa souhaitait une reddition de comptes détaillée, ce que Québec a accepté à moitié.

Tensions «normales» dans toute fédération, a répondu jeudi Jean Charest, où deux ordres de gouvernement défendent leurs «intérêts» jalousement. Il reste que lui-même, en janvier, se demandait tout haut si Ottawa n'avait pas abandonné le fédéralisme d'ouverture lorsqu'il a changé de manière unilatérale la formule de péréquation.

### C'est fini

Éric Montpetit, politologue à l'Université de Montréal, pourtant associé à une gauche plutôt nationaliste, s'était montré optimiste à l'égard du «fédéralisme d'ouverture». Il alla jusqu'à publier un livre portant le titre *Le Fédéralisme d'ouverture. La recherche d'une légitimité canadienne au Québec* (Septentrion, 2007), dans lequel il soutenait que cette troisième voie entre le statu quo et la souveraineté était à portée de main. Montpetit suggérait à Stephen Harper de réhabiliter la clause nonobstant, que Paul Martin avait suggéré d'éliminer, à la surprise générale, en plein débat des chefs. Deuxièmement, le gouvernement conservateur devait revoir la nomination des juges pour la rendre plus «fédérale», c'est-à-dire en y officialisant un rôle pour les provinces. Enfin, le professeur suggérait un règlement du déséquilibre fiscal par des transferts de points d'impôt.

M. Montpetit déchantait toutefois: «Le fédéralisme d'ouverture, c'est fini, c'est à la poubelle maintenant.» En tout cas, ses trois propositions sont restées lettre morte. Rien de vraiment structurel n'a été modifié.

Ce n'est pas que le gouvernement Harper n'a rien fait, nuance M. Montpetit. Par exemple, il y a la résolution sur la nation, très symbolique, la hausse des transferts fédéraux pour régler le «déséquilibre fiscal». M. Montpetit soutient même que «c'est le gouvernement Harper qui, depuis Mulroney, a le mieux traité le Québec». Il a rompu avec l'approche offensive des libéraux de Jean Chrétien, du plan B, de la Loi sur la clarté et des bourses du millénaire.

Jean-Herman Guay, politologue de l'Université de Sherbrooke, croit aussi que le fédéralisme d'ouverture a eu des effets concrets, malgré tout. Il a «affiché l'existence» du déséquilibre fiscal, qu'il a tenté de résoudre. Il soutient que la «libération de deux points de TPS» doit être considérée comme une mesure d'«ouverture». «Ce qui doit être proposé à une province doit aussi l'être aux autres, selon cette perspective. Toujours selon cette logique, la libération des points de TPS par le fédéral — et la possibilité pour les provinces d'occuper l'espace fiscal — constitue une forme de déstagement qui prive le fédéral de revenus importants et qui donne aux provinces plus de latitude», soutient M. Guay.

### Efforts infructueux

Ces efforts n'ont toutefois pas rapporté au Parti conservateur sur le plan électoral au Québec. D'une part parce que «Jean Charest ne l'a pas aidé du tout». Il est vrai qu'aucune charte du fédéralisme d'ouverture n'a été adoptée, qu'aucune limite au pouvoir de dépenser n'a été consacrée.

Il reste, dit Guay, que dès qu'Ottawa faisait un effort, Québec «augmentait les revendications», notamment lors de la dernière campagne électorale fédérale, pendant laquelle Jean Charest et ses ministres ne se sont pas privés de multiplier les sorties où ils pourfendaient le fédéral pour les compressions en culture ainsi que pour ses projets de Commission des valeurs mobilières unique ou de durcissement de la Loi sur les jeunes contrevenants. Jean Charest, jouté de Benoît Pelletier, publiait le 29 septembre une

lettre dans laquelle il déclinait en 14 points les exigences du Québec à l'endroit des partis fédéraux. «Le fédéralisme d'ouverture est vite devenu un pari impossible pour Stephen Harper, qui l'a abandonné», analyse M. Guay.

À Québec, on a pris acte de cet abandon. Et maintenant que le gouvernement Charest, entre autres en critiquant le fédéral, a réussi à redorer suffisamment son image chez les francophones pour obtenir (de justesse) une majorité, on a aussi laissé de côté le ton revendicateur et la notion bourrassienne des «intérêts supérieurs du Québec». L'obsession de l'économie aidant, on a presque oublié, par exemple, qu'au printemps 2008, la ministre de la Culture et des Communications, Christine St-Pierre, réclamait formellement, dans une lettre à son homologue fédérale de l'époque, Josée Verner, la maîtrise d'œuvre en matière de culture. Une revendication rappelée de manière tonitruante par le premier ministre Charest en pleine campagne fédérale. Le départ de Benoît Pelletier, que certains qualifient de «dernier des fédéralistes à la Claude Ryan», facilite aussi la mise de côté des «demandes d'ouverture» de la part de Québec. Lors d'une interpellation récemment, son successeur, Jacques Dupuis a réduit les attentes et a dit qu'il préférerait ne pas trop fixer d'échéance en public afin d'éviter que les échecs soient mis en relief.

Une notion similaire au fédéralisme d'ouverture pourrait-elle apparaître chez Michael Ignatieff? Après tout, la nation, rappelait récemment Denis Coderre, c'est une idée du nouveau chef du Parti libéral du Canada: «Avec son supposé fédéralisme d'ouverture, Stephen Harper a leurré les Québécois», a récemment déclaré M. Coderre, soutenant au passage que la reconnaissance de la nation québécoise n'était pas une idée du chef conservateur, mais bien de M. Ignatieff.

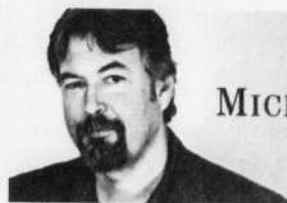
Chose certaine, ce nouvel avatar du fédéralisme renouvelé serait aussi allergique que le précédent aux modifications constitutionnelles, si on se fie aux déclarations de M. Ignatieff, qui a dit récemment que la présente période n'était pas propice à une constitutionnalisation de la notion de «nation québécoise». Autrement dit, même s'il renait sous un nouveau nom, le slogan du prochain fédéralisme d'ouverture risque bien d'être, encore une fois, «le fruit n'est pas mûr».

Le Devoir



Stephen Harper et Jean Charest ont signé, en mai 2009, l'entente sur la présence du Québec à l'UNESCO.

## Le prix politique



MICHEL DAVID

Il semble bien que Jean Charest ait déjà commencé à payer un «prix politique sérieux» pour la façon dont il a géré le dossier de la Caisse de dépôt, comme Jacques Parizeau en a exprimé le souhait.

La chute brutale du taux de satisfaction à l'endroit de son gouvernement enregistrée par le dernier sondage CROP, qui se traduit par une dégringolade de 10 points dans les intentions de vote depuis les élections du 8 décembre, traduit sans doute le jugement que la population porte sur l'ensemble d'un bilan dont le gâchis de la Caisse de dépôt est simplement l'élément le plus choquant.

Il est vrai qu'une crise économique et financière aussi aiguë est de nature à affecter la popularité de n'importe quel gouvernement. Même un demi-dieu comme Barack Obama n'est pas épargné. Selon un sondage publié en début de semaine, la moitié des Américains désapprouvent sa gestion de la crise.

Compte tenu de la façon dont les électeurs québécois ont été menés en bateau depuis le tout premier jour de la campagne électorale, il est presque étonnant que les chiffres ne soient pas plus désastreux pour les libéraux.

Moins de quatre mois après les dernières élections, le PQ serait cependant très mal avisé de vendre la peau de l'ours. L'euphorie de la reprise pourrait avoir autant d'influence sur l'humeur de l'électorat que la morosité actuelle.

Même si l'habit fait le moine dans l'esprit de plusieurs, il est un peu inquiétant qu'au moment où M. Charest est critiqué de toutes parts, Pauline Marois ne soit pas perçue comme la plus apte à occuper la fonction de premier ministre.

Malgré ce que prétendait le chef péquiste, on se doutait bien que la crise ne créait pas un climat très propice à la pédagogie souverainiste. La population ne croit manifestement pas que le Québec se tirerait mieux d'affaire seul. Depuis le début de l'année, alors que les effets de la récession se font plus durement sentir, le OUI a perdu trois points. Même avec la question «molle» de 1995, il plafonne à 42%.

Les chiffres de CROP font croire qu'il n'y a plus la même adéquation entre la souveraineté et le PQ dans l'esprit des Québécois. A tort ou à raison, il semble davantage perçu comme une simple solution de remplacement au gouvernement Charest.

Certes, il n'y a aucun référendum à l'horizon et on ne peut pas dire que le PQ insiste beaucoup pour parler de son projet, mais il y a autre chose: au-delà du contexte défavorable créé par la crise, quelque chose a changé dans la dynamique politique québécoise.

Au fil des ans, les souverainistes avaient constaté un phénomène qui les faisait enrager. Quand le PQ formait le gouvernement, le OUI avait toujours tendance à baisser dans les sondages, pour mieux remonter quand le PLQ reprenait le pouvoir. Plus le gouvernement libéral était impopulaire, plus le OUI grimpeait... jusqu'au retour du PQ.

Cela n'est plus aussi vrai. Depuis deux ans, aussi bien les creux de vague de la souveraineté que ses avancées ont souvent coïncidé avec ceux du gouvernement Charest. En juin 2007, alors que seulement 36% des personnes interrogées par CROP s'en disaient satisfaits, le OUI atteignait un plancher de 32%. En mai 2008, le taux de satisfaction à l'endroit du gouvernement Charest avait remonté à 54% et le OUI, à 41%.

Dans le passé, la cote de l'option souverainiste a également été influencée par ce qui se passait à Ottawa. En 2005, le scandale des commandites l'a propulsée à des sommets jamais atteints depuis l'échec de l'accord de Lac-Meech.

Là encore, il n'y a plus d'automatisme. Avec seulement 36% de Québécois qui s'en disent satisfaits, le gouvernement Harper atteint aujourd'hui un sommet d'impopularité. Pourtant, le OUI est exactement au même niveau qu'en mars 2007, alors que 55% des Québécois applaudissaient les conservateurs.

Autrement dit, que l'heure soit au «fédéralisme d'ouverture» ou aux coupes dans les paiements de péréquation, cela ne semble plus influencer de façon significative sur les choix constitutionnels de la population.

Paradoxalement, la multiplication des chicanes entre Québec et Ottawa semble même bénéfique pour l'unité canadienne, dans la mesure où celles-ci sont devenues si fréquentes qu'elles n'émeuvent plus personne. Monique Jérôme-Forget risque d'avoir bien du mal à mobiliser l'opinion publique dans une croisade pour obtenir d'Ottawa une compensation pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS fédérale, qui remonte à près de 15 ans.

En réalité, le plafonnement du projet souverainiste n'a pas grand-chose à voir avec la conjoncture. Les conclusions de la vaste enquête réalisée auprès de plus de 3000 personnes sous la direction des historiens Jocelyn Létourneau, de l'Université Laval, et David Northrup, de l'Université York, sont terriblement révélatrices. De tous les Canadiens, les Québécois francophones sont de très loin les plus indifférents à leurs origines et à leur histoire. Cette indifférence a un prix politique beaucoup plus sérieux que celui que M. Parizeau souhaite faire payer à Jean Charest.

mdavid@ledevoir.com

# ÉDITORIAL

## SOCIÉTÉS D'ÉTAT

### L'arnaque des retraites

La décision du nouveau chef de la direction de la Caisse de dépôt, Michael Sabia, de renoncer à toute forme de prime au rendement et à la rente de retraite garantie que lui offrait le gouvernement sur un plateau d'argent est tout à son honneur. Ce qui nous permet de revenir un moment sur cette question mal connue des régimes de retraite réservés aux dirigeants de quelques sociétés publiques québécoises.

**I**l n'y a pas que les banquiers qui profitent de privilèges exorbitants, nos propres patrons de sociétés publiques, comme la Caisse de dépôt, Loto-Québec et autres SAQ, ne sont pas mal traités non plus, même si l'ordre de grandeur est inférieur à celui des grandes sociétés inscrites en Bourse.

Au moment où il avait été embauché par la Caisse, en 2002, les journaux avaient rapporté que le banquier Henri-Paul Rousseau faisait un gros sacrifice en acceptant le poste de président puisqu'il n'aurait droit qu'à un salaire annuel de 420 000 \$. Ce qu'on ne nous avait pas dit, c'est qu'une fois tous les mauvais coups de l'administration précédente passés à la colonne des pertes, la remontée automatique et rapide des rendements de la Caisse enclencherait un mécanisme de primes magique. Ainsi, sa rémunération est passée à 648 000 \$ en 2005, puis à 1,8 million en 2006 et en 2007. Sans compter l'allocation de départ dont personne n'avait entendu parler non plus, et surtout la fameuse rente à vie.

Comme il est indiqué dans le rapport annuel de la Caisse pour 2007, cette rente sera de 235 000 \$ par année pour M. Rousseau. En dollars d'aujourd'hui, cela équivaut à près de 3,5 millions, soit 15 fois le montant de la rente. En d'autres mots, c'est la somme que M. Rousseau devrait verser pour contracter une rente viagère auprès d'une compagnie d'assurances.

En règle générale, et selon la loi qui régit les régimes de retraite comme ceux de l'État québécois, un employé de la fonction publique accumule des crédits de 2 % par année de service pendant 35 ans pour avoir droit à une rente de 70 % de son salaire de fin de carrière, incluant les prestations versées par la Régie des rentes. À titre d'exemple, pour un salaire de 70 000 \$, la rente sera de 49 000 \$, dont 10 000 \$ proviendront de la RRQ. De plus, l'employé aura contribué lui-même à la moitié du capital accumulé au fil des années.

Dans le cas des hauts dirigeants de sociétés à vocation commerciale, le gouvernement contrevient lourdement à ces normes dans le but, dit-on, d'attirer les meilleurs candidats. C'est ainsi que, dans le cas de la Caisse, d'Hydro-Québec, de Loto-Québec et de la Société des alcools, pour ne nommer que ces institutions, les balises habituelles ne tiennent plus. Non seulement les dirigeants de ces sociétés contribuent-ils de façon marginale à leur propre régime de retraite, mais ils accumulent des droits plus rapidement et plus intensivement qu'un employé ordinaire ou même qu'un autre cadre du secteur public, en santé ou en éducation par exemple. Inutile de faire 35 ans, cinq suffisent, à raison de 2,5 %, 3 % ou même 8 % de crédits par année au lieu de 2 %. Si le président de la Caisse choisit de rester dix ans, le voilà avec une rente de 330 000 \$ par année dont la valeur est de cinq à six millions, une somme qui sera prise au fil des ans à même les revenus de la Caisse puisqu'il ne s'agit pas d'un régime capitalisé selon la loi.

Les présidents ne sont pas les seuls à profiter de tels privilèges, les vice-présidents aussi reçoivent des rentes selon une formule «sans égard aux limites prévues par la Loi de l'impôt sur le revenu», comme il est écrit en bas de page du rapport annuel de Loto-Québec. Pourtant, certains d'entre eux n'ont même pas été choisis pour leur compétence, mais parce qu'ils ont bien servi le parti au pouvoir, toutes couleurs confondues.

Une fois de plus, posons la question: est-ce nécessaire de consentir des privilèges aussi coûteux pour recruter des dirigeants de qualité? Selon nous, la réponse est non.

## DRAMES FAMILIAUX

### Livrets de famille

**I**ls s'appelaient Nicholas, Olivier, Anne-Sophie, Joëlle, Marc-Ange, Louis-Philippe et Jérôme. Des enfants arrachés à la vie par leurs propres parents. Les petites victimes d'une détresse inconnue, mal exprimée, jamais soignée. Des innocents tombés trop tôt au combat de la vie.

Les médias ont récemment rapporté beaucoup trop de ces histoires sordides exhibant des parents à ce point terrassés par la souffrance qu'ils commettent l'inimaginable: supprimer leur enfant, pensant peut-être tourner ce geste ultime en une protection contre un désenchantement futur.

Impossible de décortiquer avec détachement chacune de ces tragédies. Elles ont toutes été commises dans des moments de tourment à ce point profond qu'ils étaient justement dénués de toute froideur. Il fallait voir jeudi la comparution de la Montréalaise Louise Desnoyers pour saisir un peu de cette désolation qui ne la quitte désormais plus. La femme de 51 ans était inconsolable pendant que le juge la renvoyait à ce soir d'août 2006 où elle a noyé son fils de huit ans.

Ces scènes d'horreur mettent en scène des êtres souffrant d'une perte, amoureuse par exemple, comme on l'a vu avec ce père cardiologue accusé du meurtre de ses deux jeunes bambins; une perte sociale, comme pour ce couple du Saguenay, sans emploi et au bord du gouffre financier, un contexte cul-de-sac qui a mené les deux parents à conclure un pacte de suicide et à éliminer leurs trois enfants.

La peine et le désespoir frappent parfois sans prévenir, ne faisant aucune discrimination sociale. Souvent des alertes ont précédé les drames, mais l'entourage n'a pas su, ou voulu les décoder. Ce couple de Laval, mort dans un infect croisement de meurtre et de suicide, avait un lourd passé de violence conjugale parsemé d'interventions policières. Aurait-on pu éviter deux décès?

Subsistent toujours le tabou, la peur de brusquer la vie privée de ces gens que l'on connaît sans connaître, que l'on côtoie pourtant au travail, lors de réunions amicales, dans le voisinage, au sein de la famille, mais qu'on n'oserait jamais bousculer d'une interpellation intime. Cette réserve ne devrait pas toujours être de mise. Certains signaux méritent qu'on ose déranger, au risque de se tromper.

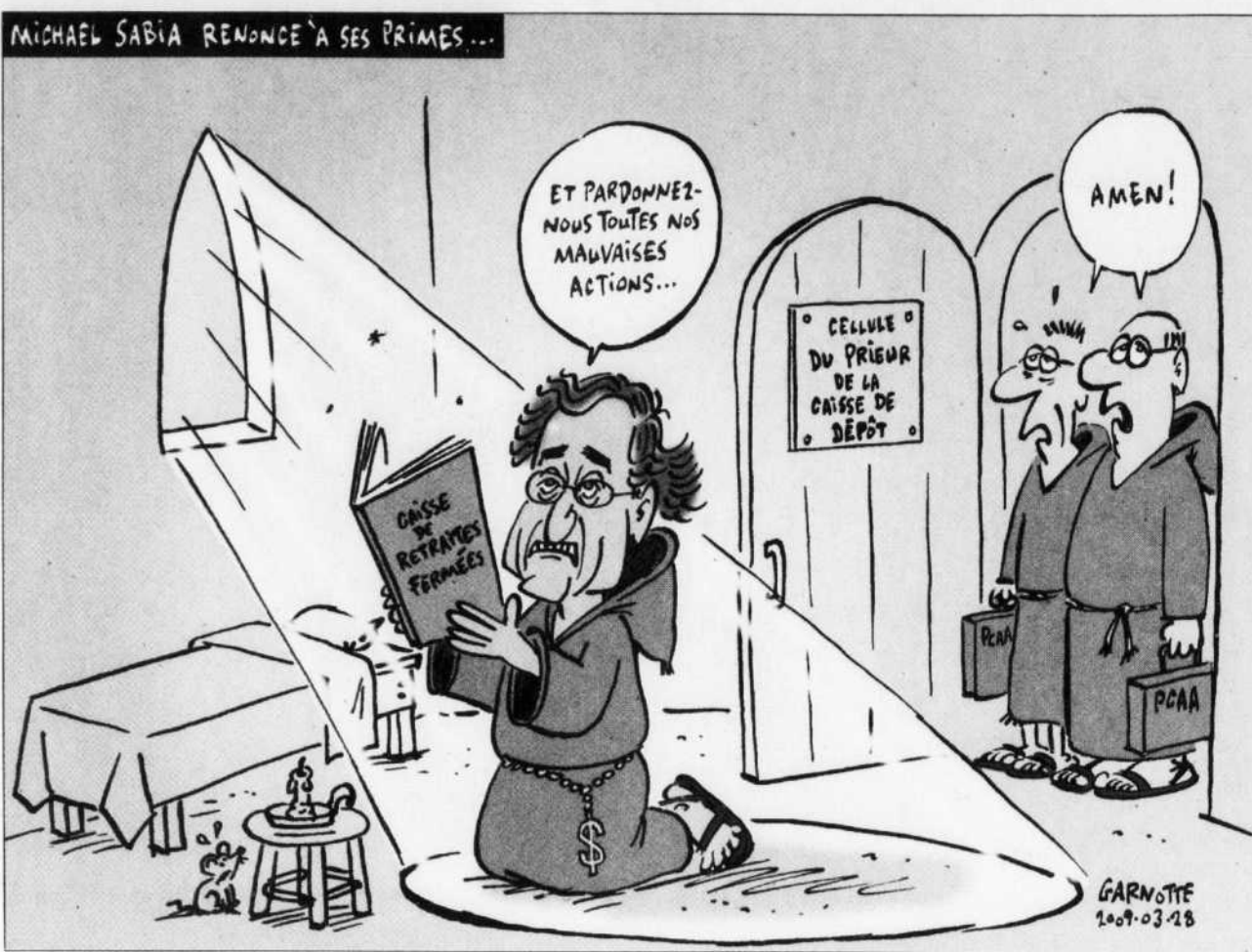
S'ajoute aussi la méfiance qui entoure la détresse mentale, qu'on s'entête encore à présenter comme une singularité qui touche les esprits faibles. Cette croyance est à ce point incrustée que les premiers concernés, qui devraient appeler à l'aide, nient leur faiblesse et ne quêtent aucun soutien. Aberration! Pour éviter ne serait-ce qu'un de ces mélodrames, tous les tabous doivent être brisés.

machouinard@ledevoir.com

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
 Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAÇON  
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE  
 Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU  
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directrice, ventes publicitaires MANON BÉLAND



## LETTRES

### Michael Sabia a fait un geste de probité

«Sans la liberté de blâmer, il n'est pas d'éloge flatteur», disait Beaumarchais.

Plusieurs, dont je suis, ont eu des commentaires sévères sur la nomination de Michael Sabia à la Caisse de dépôt et placement du Québec. En renonçant à sa pension, M. Sabia a eu un geste d'une probité sans précédent au Québec et au Canada. Je souhaite que son exemple soit suivi. Le monde financier ne s'en portera que mieux.

En ce qui concerne l'avenir, c'est à l'œuvre que l'on reconnaîtra l'artisan.

Yves Michaud  
 Fondateur du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MEDAC)  
 Le 27 mars 2009

### Les conservateurs assassinent Radio-Canada

Alors que le ministre du Patrimoine canadien affirmait il y a quelques jours que Radio-Canada était une institution importante, voilà que les conservateurs se lavent les mains devant ses difficultés financières. Depuis plus de 15 ans, le budget de la société d'État stagne tandis que les

coûts de programmation augmentent et que le passage au numérique nécessite de gros investissements.

Quant au premier ministre Harper, il considère que Radio-Canada est soumise aux mêmes problèmes que le secteur privé, laissant entendre qu'il s'en tient au laisser-faire. Il ne comprend pas du tout que Radio-Canada joue un rôle crucial en proposant des contenus délaissés par le secteur privé (notamment en ce qui concerne l'information et les affaires publiques) en plus d'avoir une influence indirecte sur le privé en proposant une programmation de qualité qui empêche le nivellement par le bas.

En ne donnant pas les moyens à Radio-Canada de remplir son mandat, les conservateurs cherchent à la tuer à petit feu. Ils l'accuseront bientôt d'être désuète et proposeront de l'abolir. Les citoyens doivent se manifester pour empêcher ce scénario de se réaliser.

Nicolas Saucier  
 Québec, le 26 mars 2009

### Les femmes dans l'Église

Réponse au commentaire de Gilles Beaudet, paru dans *Le Devoir* du 26 mars. Ayant lu soigneusement l'article de la professeure Marie-Andrée Roy dans la sec-

tion *Idees du Devoir* du 24 mars dernier, je n'ai remarqué aucune revendication de pouvoir de sa part. Mais il est question d'une représentation différente des femmes dans l'Église et d'un gouvernement romain en collégialité avec les évêques du monde.

Contrairement à ce que vous insinuez, Monsieur Beaudet, je suis certaine que ma collègue ne désire aucunement devenir «papesse». Il est d'ailleurs étrange de constater à quel point, dans le domaine religieux tout particulièrement, les mots deviennent subitement injurieux lorsqu'ils sont féminisés. Puisque vous vous fondez sur l'Évangile, un Évangile inscrit dans l'Histoire et non interprété anachroniquement, j'attire votre attention sur le fait que, si on n'y trouve effectivement pas de papesse, ainsi que vous le dites, il n'y avait pas non plus de pape, au sens actuel du terme. Dans le Nouveau Testament, le passage qui, à mon avis, exprime le mieux la figure du Christ est Philippiens 2, 6, de l'apôtre Paul: le Christ «est vidé de lui-même» afin de permettre aux humains de respirer un peu mieux, en leur donnant un Souffle.

Anne Pasquier  
 Faculté de théologie et de sciences religieuses,  
 Université Laval  
 Québec, le 26 mars 2009

## REVUE DE PRESSE

### Franc-parler

Manon Cornéliier

**L**a décision du Canada de refuser l'entrée au député britannique George Galloway n'a pas fait de bruit au Québec mais a fait couler beaucoup d'encre au Canada anglais. L'homme est controversé. Adversaire acharné de la guerre en Irak, il a sympathisé avec Saddam Hussein, donné son appui aux talibans, soutenu plusieurs organisations interdites et offert de l'aide humanitaire au Hamas palestinien. Invité à donner quelques conférences au Canada, il s'est vu interdit de séjour sous prétexte qu'il a contrevenu, avec son aide humanitaire au Hamas, aux lois antiterroristes. On a crié à l'atteinte à la liberté d'expression. Des manifestations ont eu lieu. Galloway n'a eu la sympathie d'aucun chroniqueur ou journal, mais à part le *Calgary Herald*, personne n'a appuyé le refus du gouvernement.

Lorrie Goldstein, du *Toronto Sun*, accuse Galloway de flagrante hypocrisie puisqu'il a lui-même mené, en 2004, une campagne pour interdire de séjour en Grande-Bretagne le leader du Front national, Jean-Marie LePen. Il n'a pas réussi. Selon Goldstein, cet épisode démontre que Galloway n'est pas le défenseur de la liberté d'expression qu'il prétend être. De l'avis de Goldstein, la controverse autour de Galloway n'a de toute façon rien à voir avec la liberté d'expression. Il s'agit d'une question d'immigration et de sécurité. Malgré cela, Goldstein croit que Galloway devrait être autorisé à venir au Canada. D'abord et avant tout parce qu'il n'a été reconnu coupable d'aucun crime. Un point de vue que reprend Lorne Gunter, de *CanWest*. «Il n'y a rien à gagner à interdire de séjour Galloway. Laissons-le entrer et surveillons ce qu'il dit. S'il enfreint les lois canadiennes, arrêtons-le et expulsions-le, mais ne le jugeons pas

et ne le condamnons pas à l'avance», écrit-il.

Dan Gardner, de l'*Ottawa Citizen*, pense que le gouvernement a fini par jouer le jeu de Galloway, qui sait qu'il n'y a rien de mieux qu'une controverse pour attirer l'attention sur des événements obscurs. Gardner rappelle que les citoyens britanniques n'ont pas besoin de visa pour entrer au Canada, mais Galloway, sans qu'on sache pourquoi, a avisé les autorités canadiennes de son arrivée prochaine, leur offrant ainsi la possibilité de lui refuser l'entrée, ce qu'elles ont fait. Galloway semble plus content que jamais, a noté le chroniqueur, qui ne croit pas à une coïncidence. «[Le ministre de l'Immigration, Jason] Kenney, a fait une erreur élémentaire. Dans une société moderne, interdire des mots, des images ou des gens suscite la controverse qui attire l'attention qui, à son tour, équivaut à promouvoir les mots, images ou personnes interdites. La censure ne marche pas. Elle finit par promouvoir sa cible», écrit Gardner. Et Galloway le sait.

Le *Star-Phoenix*, de Saskatoon, pense que cette interdiction de séjour ternit l'image du Canada. Bien qu'il trouve la logique de Galloway tordue et ses positions, répugnantes, le quotidien déplore que le député britannique ait obtenu «l'aide du ministre [...] dans ses efforts pour propager ses idées au Canada». Selon le *Star-Phoenix*, la décision est contraire aux traditions canadiennes en plus de donner à l'homme une importance qu'il ne mérite pas. Ses supporters et lui «n'auraient pu acheter meilleure publicité», se désole le quotidien. L'*Ottawa Citizen* est du même avis et pense que ce sont les positions politiques de Galloway plutôt que la sécurité qui expliquent qu'on l'ait interdit de séjour. L'affaire n'est pas littéralement une question de liberté d'expression, dit le *Citizen*, mais cette liberté est en jeu quand le gouvernement se met à jouer à l'arbitre des opinions que les Canadiens peuvent ou non entendre.

### Importance indue

Des questions similaires se sont posées à la suite de la diffusion, en pleine nuit, d'une émission d'humour du très conservateur réseau américain Fox News. On s'y est moqué des soldats canadiens après qu'un haut gradé eut dit qu'ils auraient besoin d'une année de répit à la fin de la mission afghane en 2011. La réaction à Ottawa fut épidermique et le réseau Fox s'est rapidement excusé.

Dans l'*Edmonton* et le *Calgary Sun*, Kerry Diotte était d'avis qu'il aurait mieux valu ne pas tenir compte de cette obscure émission plutôt que de lui donner une importance qu'elle n'a pas. Le *Vancouver Province* et l'*Edmonton Journal* étaient du même avis. Don Martin, de la chaîne *CanWest*, rappelait que l'animateur Greg Gutfeld est un provocateur, ce qui explique son embauche par Fox News. Monter aux barricades pour quelques farces dans une émission qui ne sert qu'à boucher un trou équivaut à tomber dans le panneau.

### En aparté

Les conservateurs ont obtenu cette semaine les trois milliards qu'ils voulaient pour financer rapidement leur plan de relance. Le *Star-Phoenix*, de Saskatoon, était outré du manque de résistance des libéraux, surtout que la vérificatrice générale Sheila Fraser a elle-même invité le gouvernement à faire preuve de plus de transparence. «Seulement trois semaines après avoir décrété qu'il ne signerait jamais «un chèque en blanc de trois milliards [parce que] aucun Canadien ne [le] respecterait [s'il] le faisait», le chef libéral a fait précisément cela mardi.» Le *Star-Phoenix* avertit Ignatieff qu'il risque de perdre le terrain gagné si les Canadiens concluent qu'il suit l'exemple de Stéphane Dion.

mcornellier@ledevoir.com

## IDÉES



Un problème soulevé par le projet de loi est la définition des maux relevés chez un patient.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Projet de loi 21

## Professionnaliser le secteur de la santé

JULIEN PRUD'HOMME

Historien des professions de santé au Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie de l'UQAM

**L**e 13 novembre 2007, le ministre Jacques Dupuis soumettait à l'Assemblée nationale le projet de loi 50, destiné à réformer l'encadrement des pratiques professionnelles dans le secteur de la santé mentale. Mort prématurément au feuillet en raison des élections anticipées de décembre 2008, le projet a été ressuscité le 24 mars dernier sous l'appellation de «projet de loi 21». L'importance de ce projet de loi a été fort sous-estimée par les médias, qui n'ont généralement présenté ce dernier que comme une volonté de polir le marché de la psychothérapie.

Or, s'il s'attaque bien à ce problème, le projet de loi comporte d'autres volets, plus étendus, qui modifieront en profondeur l'intervention clinique dans tous les secteurs de la santé et même dans les commissions scolaires. En vérité, pas moins de 110 000 intervenants (psychologues, travailleurs sociaux, infirmières, etc.) seront touchés par la future loi, et leurs patients avec eux.

Les débats soulevés sont nombreux. Certains intervenants y gagneront, mais pas tous. De plus, la loi, en réglant certains problèmes, risque d'en accentuer d'autres. Très attendu, le projet de loi 21 devrait être adopté sans tarder et entrer en vigueur dans les mois à venir. Pour cette raison, il vaut la peine de se pencher sur les tenants et aboutissants de la future loi, lourde de conséquences pour le réseau de la santé et ses patients mais encore mal connu du public.

## Dans une réforme

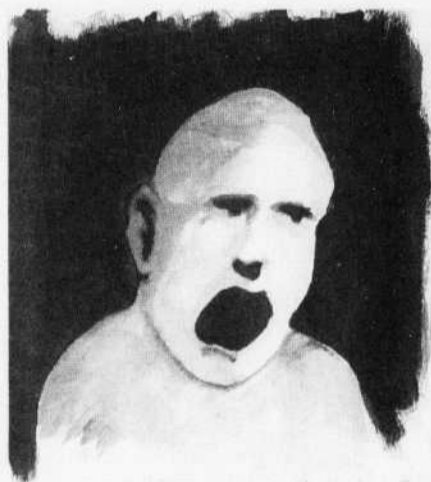
Le projet de loi 21 s'insère dans un vaste chantier de réforme des pratiques de la santé, lancé par l'État québécois en 1999 et dont un moment fort a été l'adoption, en juin 2002, de la loi 90 qui encadre l'intervention professionnelle en santé physique. Il ne s'agit donc pas d'une croisade motivée par une cause unique, comme la mise au pas des psychothérapeutes, mais bien du dernier acte d'une réforme complète du travail expert en santé.

Le projet touche au tissu intime de l'intervention clinique, et ce, de trois manières: en confirmant la prééminence du «professionnel» par rapport au technicien, en réservant aux professionnels le monopole d'actes qu'ils sont seuls à définir et en policant le marché de la psychothérapie et en favorisant la mainmise des psychologues et une définition médicalisante de la thérapie.

## «Professionnaliser» les soins

Le projet de loi 21 prévoit réserver l'évaluation des patients et la planification des interventions aux seuls membres d'ordres professionnels, c'est-à-dire à des diplômés universitaires soumis aux normes de déontologie et de qualité de l'ordre (des psychologues, des travailleurs sociaux, etc.) auquel ils appartiennent.

À terme, on prévoit donc que les détenteurs de diplômes techniques (comme une technique collégiale en travail social ou en



Le Cri (The Puppet Man)

LES IMPATIENS

éducation spécialisée) ne puissent plus assumer ces responsabilités. Si certains établissements déléguent de bon cœur aux ordres la supervision de leurs intervenants, d'autres, comme les centres jeunesse ou les organismes communautaires qui emploient beaucoup de techniciens, frémissent à l'idée de dépendre de professionnels plus coûteux et, en contexte de pénurie, beaucoup plus rares.

La solution proposée par plusieurs pour régler ce problème consiste à permettre à certains techniciens d'accéder au système professionnel. L'Office des professions, l'organisme gouvernemental qui supervise l'encadrement des professionnels québécois, travaille déjà à ce scénario qui, à terme, accélérera la tendance en cours à la professionnalisation (c'est-à-dire l'adhésion des intervenants à des ordres qui garantissent leur compétence), mais aussi à la course aux diplômes universitaires que l'on observe actuellement en santé comme ailleurs.

## Définir les maux

Le projet de loi 21 prévoit ainsi réserver à chaque profession le monopole de certains actes. Par exemple, les psychologues seraient, à quelques exceptions près, les seuls à pouvoir «évaluer les troubles mentaux et neuropsychologiques», mais partageraient avec les travailleurs sociaux le droit d'évaluer les personnes en matière de garde d'enfants. Par contre, des intervenants comme les orthophonistes risquent de ne plus pouvoir évaluer des personnes ayant reçu un diagnostic de trouble mental ou neuropsychologique.

Un problème soulevé par ces dispositions est la définition des maux relevés chez un patient. Qu'est-ce qu'un «trouble mental» et, surtout, qu'est-ce qui n'en est pas un? Est-ce à dire qu'un psychologue n'aurait qu'à émettre un diagnostic de trouble mental ou neuropsychologique pour s'assurer un contrôle accru sur un cas donné? Dans un contexte de concurrence entre les professions, ces règles attisent la tentation, déjà forte, d'étendre le sens des concepts de «trouble» et de «maladie».

Cela est surtout vrai là où les catégories sont floues, ce qui est le cas en santé menta-

le. On rendrait ainsi l'intérêt des professionnels solidaire d'une médicalisation encore plus poussée de problèmes comme la déprime, les misères conjugales ou l'échec scolaire. De tels effets, ainsi que les conflits de juridiction qui découlent de définitions floues, ont d'ailleurs pu être observés après l'adoption du projet de loi 90 en 2002.

## La psychothérapie

Enfin, le projet de loi 21 prévoit polir le far west du marché de la psychothérapie, où chacun, du meilleur clinicien au pire charlatan, a jusqu'ici pu s'attribuer le titre de «psychothérapeute». Pour reprendre les mots du Collège des médecins, la future loi devrait «permettre un assainissement dans ce secteur où grouille toute une faune d'intervenants non qualifiés et parfois irresponsables». Bientôt, seuls les psychothérapeutes reconnus par un ordre professionnel pourront légalement exercer la psychothérapie.

Le public, mieux protégé, ne sera toutefois pas le seul gagnant. L'Ordre des psychologues deviendra le principal responsable de l'émission des permis de pratique, ce qui confèrera à cette profession un ascendant neuf sur ce marché, qui est pour elle stratégique. Les psychologues atteignent ainsi un objectif poursuivi de longue date. Dès 1998, une loi avait prévu un encadrement plus décentralisé de la psychothérapie mais était restée lettre morte, en partie en raison des réticences de l'Ordre des psychologues.

Nul doute que l'Ordre assumera avec probité ses nouvelles responsabilités. Mais, pour faire reconnaître leur prééminence, les psychologues ont obtenu que la future loi définisse la psychothérapie dans des termes proches de la clinique. Le projet de loi 21 définit ainsi la psychothérapie comme «un traitement psychologique pour un trouble mental», c'est-à-dire en des termes dépendants de la psychologie, mais aussi d'une approche pathologisante des problèmes humains à laquelle devront désormais adhérer les praticiens d'autres disciplines, comme les sexologues, désireux d'obtenir le précieux permis.

## Du professionnalisme en santé

Le projet de loi 21 apporte des réponses satisfaisantes à des problèmes concrets. Il ne tient cependant pas compte des problèmes inhérents au professionnalisme en santé, notamment le fait que la logique professionnelle est un puissant véhicule de la médicalisation de notre société. Sous couvert de garantir la qualité des services, faut-il définir tous nos problèmes comme des troubles «de santé», au sens fort et clinique du terme?

Tout récemment, le Conseil canadien de la santé rappelait que l'explosion des coûts de santé découle moins de facteurs objectifs, comme le vieillissement de la population, que d'une propension à médicaliser les problèmes et à intensifier les interventions cliniques en toute chose, particulièrement auprès des enfants. Ces questions débordent bien sûr le mandat de l'Office des professions. Elles n'en sont pas moins cruciales pour l'ensemble de la population, qui doit savoir évaluer l'impact des lois qui régissent le pouvoir d'encadrer, et de définir, la «maladie».

## Jour après jour



DENISE BOMBARDIER

Chaque semaine apporte son lot d'événements-miroirs qui reflètent l'état d'esprit morose et l'affaiblissement du tonus collectif, si l'on peut utiliser une telle expression.

Les faits divers n'ont pas tous la même portée sociale, mais l'accumulation récente de meurtres suivis de suicides chez des personnes vivant des séparations de couple nous secoue et nous oblige à réfléchir sur ce sujet. Briser une relation est un geste qu'il est impossible de banaliser. Et ses conséquences sont toujours plus traumatisantes que ne le laisse croire un certain discours. La fragilité de l'être humain, enfoncé dans son mystère, contredit une approche stupidement jovialiste de la séparation du couple.

«On s'entend bien.» «On est restés bons amis.» «On a fait ça dans le respect l'un de l'autre.» Ce sont des phrases qu'on a dites soi-même, qu'on a répétées aux autres, qu'on a entendues à droite et à gauche. Elles comportent une part de vérité, certes, mais sur ce sujet comme sur tant d'autres, toute la vérité n'est jamais dévoilée.

Dans tout couple, les sentiments sont rarement vécus dans une réciprocité parfaite. L'un demeure toujours plus dépendant, plus attaché, plus inquiet que l'autre. L'un peut aimer aussi davantage. Si bien que, face à une décision qui entraîne la rupture, l'un des deux souffre davantage. Même lorsque les apparences sont sauves.

Quelle est la personne qui a traversé une rupture sans éprouver un vertige morbide ou sans craindre chez l'autre une réaction inquiétante? Dans les cas extrêmes, nous en arrivons à ces crimes où une mère se tue avec son enfant ou un homme assassine sa femme et s'enlève la vie par la suite, comme ces tragédies de l'actualité de cette semaine. Toute séparation, même celle qui libère, comporte sa part de douleur, de tristesse, de déchirement et de culpabilité.

Le nombre si élevé de ruptures de couple n'est d'aucun réconfort. L'amour qui se rompt, même et dirions-nous surtout dans la haine, est vécu pour la plupart des gens comme un échec du cœur. Certains, aveuglés par la passion, la rage, la vengeance donc le désespoir, décident de créer leur propre apocalypse. Est-ce la médiatisation qui nous donne l'illusion de la prolifération de cette catégorie de meurtres et de suicides ou est-ce l'époque prétendument affranchie des contraintes passées qui n'arrive pas à transformer l'homme au sens générique, au point où la rupture amoureuse ne provoquerait plus chez lui un sentiment de rejet, d'abandon, de culpabilité? L'homme moderne, au sens générique du terme, apparaît ainsi plus fragilisé, plus démuné, moins arrogant dans sa violence sourde dont le passage à l'acte est l'ultime expression.

Cette semaine, deux garçons de 12 ans de la région de Thetford-Mines ont été accusés d'avoir proféré des menaces de mort à l'endroit de leurs enseignants et de certains camarades. Dans un cas, l'avocat de l'enfant, à la défense de ce dernier, a mis en avant le fait qu'il mesurait 4 pieds et 1 pouce et pesait 70 livres, comme si le gabarit protégeait de la violence.

Il fut une époque où les enfants se menaçaient de mort au cours de batailles rangées sous l'œil plus ou moins indifférent de parents peu soucieux de pédagogie politiquement correcte. Mais aujourd'hui, la médiatisation aidant, nous savons que des enfants plus jeunes encore commettent ce genre de crimes, si bien que la tolérance n'est plus de rigueur même s'il s'agit d'enfants.

Quel paradoxe que notre société qui condamne la violence d'une part et assiste à des passages à l'acte qui défient de plus en plus l'imagination! Comment départager les propos violents que désamorce l'expression verbale des mots qui ouvrent la voie à la turie? Les mots peuvent être des sas, mais qui est en mesure de le juger? Un enfant de 12 ans qui prononce une sentence de mort doit-il être contraint ou réprimandé? La réponse est devenue plus complexe que certains voudraient le croire.

Cette semaine, il fut de nouveau question dans l'actualité de salaires en apparence extravagants, de primes de retraite à étourdir le travailleur moyen, expression dont se réclament la plupart des gens. Une prime de retraite de 235 000 \$ à vie pour le nouveau patron, contesté, de la Caisse de dépôt du Québec après cinq ans de service se justifie-t-elle? Le premier intéressé a renoncé à ce privilège jeudi après que la nouvelle eût été rendue publique la veille. Il n'en reste pas moins qu'en ces temps sombres, ces sommes apparaissent quelque peu indécentes. Elles dévoilent des inégalités qui accentuent la frustration et l'inquiétude de tous ceux qui n'ont jamais eu ou n'auront jamais de parachutes leur permettant d'atterrir sans trop de dégâts collatéraux au moment d'une perte d'emploi.

Ces salaires qu'on balance en titre dans des journaux sont des provocations qui pourraient bientôt se transformer en des mouvements sociaux dont la rue est le terrain privilégié. Faute de décence, la discrétion s'impose. Mais il n'en demeure pas moins que l'absence de tonus social dont on faisait mention au début de cette chronique semble engourdir une certaine révolte, une forme d'indignation, terreau nécessaire pour redéfinir une nouvelle éthique sociale.

denbombardier@videotron.ca

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Stéphane Baillargeon (général), Clairandree Cauchy (éducation), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Alexandre Shields (général), Philippe Papineau (pupitre) ; information politique : Michel David (chroniqueur), Helene Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Levesque (reporter) ; information culturelle : Michel Belair (théâtre et cahier Culture), Guillaume Bourzault Côté (reporter), Paul Cauchon (médias), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpelt (beaux-arts), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre) ; information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Éric Desrosiers (reporter), Claude Turcotte (reporter), Dominique Remy (pupitre) ; information internationale : Gisele Lallier (adjointe au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Levesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives) ; Diane Précourt (responsable des pages thématiques) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; Michel Gagné (caricaturiste) ; Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices) ; Benoît Mungier (responsable du site Internet), Emilie Folie-Boivin et Vincent Cauchy (commis Internet) ; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction) ; Jean-Jacques Coulombe et Étienne Plamondon-Emond (communiqué à la rédaction) ; DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Olivier Spécier (Québec), Monique Blhérier (Ottawa). PUBLICITÉ Julie Chretien (directrice adjointe), Amélie Bessette, Jean de Billy, Jennifer Bouly-Demers, Jean-François Bosse, Manon Boillard, Marlène Côté, Richard Douangmal, Amélie Maltais, Claire Paquet, Elyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebai (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filon, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filon, Marie-Luce Houde-Brisebois, Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilakova (responsable des services comptables), Claudette Beliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

# PHILOSOPHIE



Une scène du film *Polytechnique* de Denis Villeneuve, avec, entre autres comédiens, Karine Vanasse (à droite) et Évelyne Brochu.

ALLIANCE

## LE DEVOIR DE PHILO

# Polytechnique et la cure cathartique d'Aristote

Deux fois par mois, *Le Devoir* propose à des professeurs de philosophie et d'histoire, mais aussi à d'autres auteurs passionnés d'idées, d'histoire des idées, de relever le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur marquant.

JEAN LABERGE

Professeur de philosophie au Collège du Vieux-Montréal, l'auteur a récemment publié *En quête de sens aux Éditions Logiques*, un recueil de trois de ses «Devoirs de philo» publiés en cette page, ainsi que plusieurs inédits.

Le film de Denis Villeneuve, *Polytechnique*, a suscité la controverse avant même sa sortie en salle. Trouvez-vous approprié qu'on fasse un film sur la tragédie de Polytechnique qui entraîna dans la mort 14 jeunes femmes innocentes le 6 décembre 1989? Certains ont répondu qu'il n'était pas nécessaire de voir ce film puisque dans cette tuerie, il n'y a absolument rien à comprendre.

Pour Karine Vanasse, au contraire, comédienne et productrice associée du film, «la tuerie de Polytechnique, c'est un peu notre 11-Septembre à nous; j'en ai beaucoup entendu parler, mais je ne comprenais pas trop ce qui s'était passé». Ainsi, pour la jeune actrice, il devenait impératif de faire ce film afin de «permettre aux jeunes générations de comprendre le choc de ce qui s'est vécu et pour que personne n'oublie».

### La question poignante

À mon avis, c'est Stéphane Baillargeon, du *Devoir*, qui a posé la question la plus poignante suscitée par ce film: est-il acceptable de faire du beau avec du mal? Avant même l'avènement du septième art, voilà une question philosophique qui hante la réflexion sur l'art depuis Platon et Aristote.

Un des cas les plus éloquents est sans contredit ce fameux documentaire de la cinéaste allemande Leni Riefenstahl (1902-2003), *Le Triomphe de la volonté* (1934), un film de propagande nazie produit sur l'ordre d'Hitler, dont les mérites cinématographiques sont incontestables alors qu'au plan moral, le film est condamnable puisque ses images sublimes font l'apologie du nazisme. Leni Riefenstahl fut donc une brillante cinéaste qui mit son talent au service du mal; ses films relèvent à la fois du grand art et constituent une honte au plan moral.

C'est pourquoi bon nombre de personnes considèrent que les films de Riefenstahl sont mauvais. Pour d'autres, au contraire, les œuvres d'art sont indépendantes de la morale: elles sont ni morales ou immorales, mais bien écrites ou mal filmées.

D'autres, enfin, moins radicaux, pensent qu'on peut séparer le jugement esthétique du jugement moral, de sorte qu'on

peut admirer une œuvre uniquement pour son côté esthétique. La plupart d'entre nous sont de cet avis. *Polytechnique* peut être un bon film au plan esthétique, mais mauvais au plan moral.

### Platon, l'ennemi des arts

Le plus radical des philosophes concernant l'art fut sans contredit Platon (427 à 347 avant notre ère). Aristoclès d'Athènes, surnommé Platon, condamnait sans appel tous les arts imitatifs parce qu'ils ne font que copier l'apparence des choses. La simple représentation, ou mimésis, d'un objet comme le dessin d'un lit est trompeuse dans la mesure où le dessin copie une prétendue réalité qui est elle-même une pâle copie de la «forme» intelligible du lit qui, elle, existe véritablement dans le fameux *Monde des formes intelligibles*. Le dessin est donc, pour Platon, doublement trompeur.

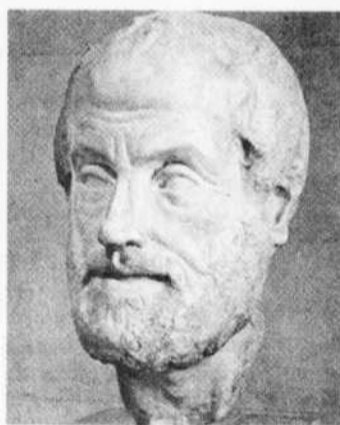
Il n'y a, pour lui, aucune vérité à tirer de l'art (la littérature et la peinture en particulier). Par conséquent, il n'y a pas de véritable connaissance possible dans ce domaine. C'est pourquoi, dans son grand traité de politique, au chapitre 10 de *La République*, Platon bannissait les artistes de la cité idéale. *A fortiori*, pour lui, il est exclu que l'art puisse avoir une quelconque vertu morale. Par nature, l'art est immoral puisqu'il abuse.

On peut réagir avec indignation face à une position aussi radicale que celle de Platon. Il faut au moins reconnaître avec lui que les œuvres de fiction posent un problème réel auquel il faut répondre. Le problème tourne autour du paradoxe de la fiction. Considérons le film *Polytechnique*. Ce film, selon son auteur, n'est pas un documentaire, mais bel et bien une fiction. Il veut faire revivre en fiction le drame survenu en 1989.

D'une part, en tant que spectateurs, nous éprouvons des émotions intenses, comme la peur et la pitié, qui naissent à l'égard de ce que nous savons pourtant n'être que des personnages fictifs vivant des événements eux aussi fictifs. D'autre part, nous croyons en l'existence de ces personnages et de ces événements fictifs, autrement nous n'éprouverions aucune émotion. Ainsi, en tant que spectateurs, nous sommes parfaitement incohérents en croyant et en ne croyant pas à ce qui se déroule devant nos yeux. Nous pourrions nous dire: «Ne soyons donc pas stupides! Après tout, ce n'est que du cinéma!» C'est pourquoi Platon condamnait les arts imitatifs puisqu'ils induisent des attitudes irrationnelles.



Jean Laberge: «Est-il acceptable de faire du beau avec du mal? Avant même l'avènement du septième art, voilà une question philosophique qui hante la réflexion sur l'art depuis Platon et Aristote.»



Le philosophe: c'est ainsi qu'on désignait Aristote au Moyen Âge.

### Aristote et la catharsis

L'élève de Platon, Aristote (384-322 avant notre ère), adopta une position opposée à son maître parce qu'ouverte aux arts. Le philosophe — c'est ainsi qu'on désignait Aristote au Moyen Âge — n'hésite pas, par exemple, à faire de la musique un puissant instrument d'éducation des futurs citoyens. En effet, la musique agit sur le caractère, suscitant et entretenant des états d'âme divers, excitant ou apaisant les passions au gré des rythmes et des mélodies. Pour Aristote, l'excellence de l'homme — la vertu morale —, c'est d'atteindre un équilibre mental entre l'apathie et l'exaltation. Seule la musique, selon le philosophe, permet de réguler les émotions des citoyens, favorisant leur perfection, qui demeure l'objectif clé de la «cité parfaite».

Le contraire de la peur est la témérité; entre ces deux extrêmes se place le courage, vertu morale. D'après Aristote, le théâtre, tout comme la musique, permet de trouver un équilibre ou de le restaurer. La tragédie grecque roule sur l'excès, la démesure. Par mimétisme, inhérent à l'être humain, le spectateur s'identifie au héros. À Édipe, par exemple, Édipe s'illusionne et ambitionne le néant, comme le montre excellemment bien la pièce grandiose de So-

phocle. L'ascension fulgurante du héros sera suivie par une lente descente aux enfers. Devant les maux qui s'abattent sur le héros, le spectateur est saisi d'effroi. Il est pris par la pitié.

En dix mots célèbres, Aristote définit ainsi la tragédie: «C'est l'imitation (mimésis) d'une action grave et complète, ayant une certaine grandeur, dans un langage relevé d'agrèments d'une espèce particulière suivant les diverses parties; cette imitation est exécutée par des personnages en action n'utilisant pas le récit, qui, par le biais de la crainte et de la pitié, opère l'épuration (catharsis) des émotions de ce genre.»

Des générations d'experts depuis la Renaissance se sont penchées sur cette fameuse phrase afin d'en élucider le sens, en particulier sur le sens précis à prêter au mot «catharsis» qu'Aristote ne définit pas: épuration, purification, apaisement, soulagement, dévouement, etc. La clé de la compréhension du mot grec réside dans l'autre mot grec qui lui est étroitement associé: la mimésis (imitation). En somme, d'après Aristote, nous prenons plaisir à voir représenter des scènes pénibles, suscitant la frayeur et la pitié, car nous assistons à une «catharsis».

Pour Platon, les plaisirs «théâtraux» sont condamnables car ils nous troublent et nous incitent à reproduire ces émotions troubles dans la vie courante. Aristote prend le contre-pied de son maître: lorsque le drame est bien ficelé, survient alors la catharsis — une sorte de cure morale —, laquelle permet de trouver le juste milieu entre deux attitudes extrêmes à rejeter et à condamner.

### «Notre 11-Septembre à nous»

À la lumière de ce qui précède, voyons comment pourrait s'effectuer la catharsis dans le cas de *Polytechnique*. Comme point de départ, je reprendrai une remarque de Karine Vanasse suivant laquelle «la tuerie de

*Polytechnique*, c'est un peu notre 11-Septembre à nous». Je conviens avec la comédienne que le drame de *Polytechnique* ressemble — toutes proportions gardées, il va sans dire — aux attentats terroristes contre les tours jumelles du World Trade Center, au moins en ceci qu'il s'agit dans les deux cas d'un attentat terroriste dont le but visé, autant par les pilotes kamikazes islamistes que par Marc Lépine, était de nous faire vivre dans la terreur. C'est la «logique» du terrorisme: paralyser, annihiler l'autre par la peur afin que l'autre cède à ses demandes.

Le bon dramaturge doit amener le spectateur à vivre de quelque façon cet état de terreur. Il doit faire croire au spectateur qu'il n'a plus aucune liberté, que sa vie est constamment sur la corde raide, que plus rien n'assure sa sécurité; bref, le spectateur doit se sentir totalement vulnérable.

L'ayant pour ainsi dire descendu en enfer, le bon dramaturge doit ensuite opérer la «remontée» du spectateur, c'est-à-dire la catharsis. Le spectateur doit alors comprendre que bien qu'il soit impuissant, il ne doit pas sombrer dans l'état de vulnérabilité, ce qui fait parfaitement le jeu du terroriste.

Le spectateur doit prendre son courage à deux mains, comme on dit, non pas en se précipitant sur l'arme du tueur fou, ce qui serait aussi téméraire qu'insensé, mais en agissant toujours avec la ferme conviction que, quoi qu'il advienne, le tueur n'aura jamais de prise sur la liberté de ses victimes — et des spectateurs.

Ainsi, le passage de l'état d'impuissance ou de vulnérabilité totale à la conviction que rien ne nous enlèvera notre liberté constituerait la catharsis de *Polytechnique*. En somme, la catharsis consiste à dire — ou à se redire, mieux, à proclamer — qu'on ne cédera jamais nos libertés devant quelque menace que ce soit.

### La cure a lieu

Avant de voir le film de Denis Villeneuve, j'en attendais qu'il nous conduise à la catharsis. Malgré plusieurs lacunes, je crois que le film opère néanmoins la «cure cathartique» — la cure morale — dont parle Aristote. Pour ce faire, le réalisateur propose de nous identifier à un jeune étudiant (Sébastien Huberdeau) plein de bonne volonté et compatissant pour les victimes, alors que tous les autres ont fui la scène du drame. Il est seul. Il constate la mort d'une amie étudiante (Karine Vanasse) — on apprendra par la suite qu'elle n'est pas morte. Il tente désespérément de sauver la vie d'une étudiante baignant dans son sang près d'un photocopieur. L'horreur vécue aura cependant raison de ce bon samaritain. Profondément traumatisé, l'étudiant s'enlèvera finalement la vie.

Jusqu'ici, le film montre que Marc Lépine a gagné son pari: vraiment, il a semé la terreur! Pour le spectateur, qui s'identifie au jeune étudiant, tout paraît perdu. Il est dès lors anéanti lui aussi. La jeune étudiante étendue par terre dans la classe fut elle aussi, comme toutes ses compagnes, terrassée par le tueur (on la reconnaît à ses collants noirs).

Or, coup de théâtre, le film revient dans la salle de classe où l'étudiante, qu'on a crue morte, est, contre toute espérance, vivante, quoique grièvement blessée à la jambe. Son courage n'est rien de moins qu'exemplaire. Dès lors, le spectateur s'accroche à elle comme l'étudiante s'accroche à la vie. Titubant sur une jambe cassée, le visage à moitié ensanglanté, elle cherchera en vain de l'aide pour sauver la vie de sa copine.

### L'horreur innommée

C'est là que survient la catharsis chez le spectateur. Valérie Dompierre (Karine Vanasse) s'accroche de toutes ses forces à la vie malgré les violentes bourrasques de la mort qui l'envahissent par moments. Elle réalise enfin son rêve: elle est devenue ingénieure en aéronautique.

Voilà la catharsis de *Polytechnique*: sois courageux! Cette vertu morale prend alors tout son sens, et ce, grâce à l'art. Nous nous prenons tous à dire: «Grand Dieu que c'est beau!» Cependant, privilégiant l'interiorité à la parole, l'indicible au dicible, le film échappe au chef-d'œuvre. Il aurait fallu mettre des mots pour dire l'horreur afin de s'en libérer. Car l'horreur innommée reste toujours active.

◆ ◆ ◆  
■ Vous avez un commentaire, des suggestions? Écrivez à Antoine Robitaille: [arobitaille@ledevoir.com](mailto:arobitaille@ledevoir.com).

■ Pour lire ou relire les anciens «Devoirs de philo et d'histoire»: [http://www.ledevoir.com/societe/devoir\\_philo.html#](http://www.ledevoir.com/societe/devoir_philo.html#).